



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Pour plus de transparence sur les attaques au couteau en France

Question écrite n° 4317

Texte de la question

M. Éric Pauget interroge M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur l'inquiétante multiplication des agressions et des meurtres au couteau en France. Il rappelle que pas une journée ne passe sans que des adolescents s'agressent à coup de couteau, qu'une personne soit poignardée ou pire, qu'elle trouve la mort à coup de couteau. Terrible illustration de ces drames à Antibes, deux agressions au couteau ont entraîné la mort d'un jeune homme de 20 ans au petit matin du dimanche 1er septembre 2024 et causé de graves blessures à une seconde personne. Pire encore, l'indifférence croissante qui entoure le fléau des attaques au couteau est devenue telle que les échos de la presse relayent désormais ces actes inacceptables qui tuent, au rang des simples faits divers. Au fil des années, l'incapacité du pays à trouver des solutions face aux dangereuses dérives d'une jeunesse délinquante qui ne cesse encore de se durcir, a si profondément transformé les moeurs des enfants, que le port du couteau est quasiment devenu la règle pour certains d'entre eux. Or il rappelle que les couteaux et autres poignards sont des objets pouvant constituer une arme dangereuse pour la sécurité publique et qu'à ce titre ils sont classés comme des armes de catégorie D-a). Si les armes classées en catégorie D, donc les couteaux, peuvent être achetées et détenues librement, il rappelle que leur vente aux mineurs ainsi que leur port et leur transport hors du domicile est interdit sans motif légitime. Et pourtant, malgré l'explosion des faits divers relatant des agressions au couteau, il rappelle qu'il n'existe toujours aucune statistique publique sur le nombre d'attaques, de blessures ou même d'homicide par couteau. Soucieux d'apporter des réponses adaptées au fléau des couteaux qui gangrène une partie de la jeunesse et parce que ne sont résolus que les problèmes connus, il lui demande quelle est l'ampleur de ce phénomène dans le pays. Aussi, comme le dernier bilan « Insécurité et Délinquance en 2024 » du service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) ne distingue pas ces éléments, il souhaiterait savoir combien d'attaques au couteau ont été perpétrées en France en 2021, 2022, 2023 et 2024. Enfin, il lui demande, parmi ces attaques, combien d'entre elles ont causé des blessures ou des homicides et quel était le nombre d'auteurs ou de victimes mineures concernées par ces agissements.

Données clés

Auteur : [M. Éric Pauget](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (7^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4317

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 février 2025](#), page 930